

# Code de conduite professionnelle et d'éthique

Entrée en vigueur avril 2019



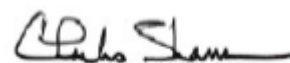
## Message du Président et PDG

L'intégrité, les valeurs communes et l'éthique professionnelle de chacun de nos collaborateurs Nouryon constituent le fondement de notre réputation à l'échelle internationale. Associés à nos produits chimiques essentiels, ces éléments forment une plateforme extrêmement performante favorisant la réussite de notre entreprise et notre croissance professionnelle à tous.

Notre conseil d'administration a approuvé le Code de conduite professionnelle et d'éthique de Nouryon qui vient ancrer notre programme de conformité et reflète nos principes opérationnels fondamentaux. Ce Code est complété par nos politiques et procédures qui, ensemble, guideront votre conduite quelle que soit la situation. Notre Code a le plein soutien de la haute direction de Nouryon et doit être respecté par tous les collaborateurs et entrepreneurs Nouryon à travers le monde. Au final, les principaux atouts de Nouryon sont son intégrité et son excellente réputation, et il appartient à chacun d'entre nous de les conserver. Ainsi, il est essentiel que chaque personne travaillant pour Nouryon comprenne et applique notre Code.

Nous vous sommes reconnaissants d'appliquer systématiquement les normes élevées définies dans notre Code et de maintenir notre réputation et notre intégrité.

Sincères salutations,



Charles Shaver

## Le Code concerne chacun d'entre nous

Le présent Code aborde nos principes éthiques fondamentaux et la manière dont les collaborateurs et entrepreneurs Nouryon doivent mener leurs activités. Des procédures quotidiennes plus spécifiques sont décrites dans les politiques et procédures de Nouryon. La haute direction de l'entreprise est chargée par le conseil d'administration de veiller à ce que le présent Code et les politiques de l'entreprise régissent ses activités. Chacun d'entre nous chez Nouryon doit comprendre les exigences légales et éthiques qui s'appliquent à son unité commerciale (BU) et son domaine de responsabilité.

Le Code ne peut pas couvrir toutes les situations que le personnel Nouryon pourrait rencontrer, mais le principe fondamental de ce Code est que vous meniez à chaque instant vos activités de manière à donner une image favorable de l'entreprise et de vous-même. Si, à l'avenir, il vous arrivait de douter du caractère éthique d'une action, posez-vous les questions suivantes:



**Cette action est-elle légale?**



**Cette action est-elle conforme au Code ?**



**Cette action passerait-elle l'examen du public si elle était dévoilée ?**



**Cette action renforce-t-elle l'image d'entreprise éthique de Nouryon ?**

Si votre réponse à ces questions n'est pas un « oui » sans réserve, consultez les politiques de Nouryon ou discutez de la situation avec votre responsable, votre agent de conformité local ou régional ou un membre du Département juridique de Nouryon avant de poursuivre cette action.

## Nous respectons la législation en vigueur

Le respect de la législation constitue la base de notre Code de conduite professionnelle et d'éthique. Nouryon opère dans de nombreux pays et juridictions différents et chaque collaborateur est tenu de respecter la législation en vigueur du pays dans lequel il se rend ou de tout endroit où Nouryon mène ses activités. Bien que les collaborateurs ne connaissent pas forcément l'ensemble des lois, règles et règlements en vigueur, il est important qu'ils possèdent un minimum de connaissances à ce sujet afin de savoir à quel moment demander l'aide du Département juridique. Vous devez prêter une attention particulière aux lois suivantes qui ont des répercussions sur nos activités :

**Lois anticorruption :** Nouryon s'engage à respecter les lois anticorruption applicables, y compris la loi américaine sur les manœuvres frauduleuses à l'étranger (*U.S. Foreign Corrupt Practices Act [FCPA]*), la loi anticorruption du Royaume-Uni (*U.K. Bribery Act*) et

toutes les lois anticorruption des pays dans lesquels Nouryon mène ses activités. Il n'est en aucun cas considéré comme acceptable d'offrir, donner, demander ou accepter des pots-de-vin, des ristournes ou tout autre type d'avantage préférentiel inapproprié à une personne ou de la part d'une personne, qu'il s'agisse d'un responsable de parti ou de gouvernement, d'un candidat politique, d'un partenaire commercial ou d'un collaborateur. Outre le versement d'argent, les cadeaux, invitations, dons aux partis politiques ou aux organisations caritatives peuvent également constituer un pot-de-vin, une ristourne ou un autre type d'avantage illicite.

Tout cadeau ou toute invitation donné à un collaborateur Nouryon, ou reçu de ce dernier, doit être de valeur modeste et appropriée à la relation commerciale entretenue. Nouryon s'engage à faire affaire uniquement avec des partenaires commerciaux qui partagent ses engagements concernant le respect des lois anticorruption. Pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez consulter la [Politique anticorruption](#) de Nouryon.

**Lois commerciales et d'import-export :** Chaque jour, nous transférons des produits, des fournitures et des matières premières depuis et vers des pays du monde entier. Dans le cadre de ces échanges, nous nous devons de respecter les lois, règles et règlements qui régissent ces activités. Parmi eux figurent les règlements relatifs aux contrôles des exportations et des échanges et les lois anti-boycott applicables à tout collaborateur, que celui-ci soit basé aux Pays-Bas, aux États-Unis ou dans tout autre pays, ou qu'il soit citoyen de l'un de ces pays. Ces pays et de nombreux autres prononcent et appliquent également des sanctions à l'encontre de certaines personnes et entreprises à l'échelle internationale. La portée de ces sanctions peut varier considérablement. Nouryon n'est pas autorisé à mener ses activités dans certaines juridictions, à envoyer des produits ou des équipements dans ces juridictions, ni à faire affaire avec les personnes ou les entreprises ayant fait l'objet de sanctions. Les collaborateurs sont tenus de faire en sorte que Nouryon respecte les lois commerciales et d'import-export des juridictions dans lesquelles l'entreprise opère et de fournir des informations précises et justes sur nos activités aux services des douanes et à toute autorité concernée. Les employés participant à l'exportation ou à l'importation de produits ou de technologies, à la vente de produits ou technologies contrôlés ou à des paiements internationaux doivent consulter régulièrement la [Liste des Pays Sensibles](#) de Nouryon pour une liste actualisée des pays dans lesquels toutes les transactions sont interdites ou pour lesquelles une approbation préalable de la fonction de conformité est requise.

**Lois antitrust et relatives à la concurrence et aux pratiques équitables :** Nous respectons toutes les lois visant à préserver la concurrence. Nous devons nous efforcer de traiter équitablement avec les clients, les fournisseurs et les concurrents de Nouryon. Nous ne devons pas tirer un avantage indu de quiconque par la manipulation, la dissimulation, l'abus d'informations privilégiées, la fausse déclaration de faits importants ou par toute autre pratique commerciale non équitable. Les lois antitrust et relatives aux pratiques équitables protègent la concurrence du secteur en interdisant, de manière générale, les accords formels ou informels entre des concurrents qui cherchent à manipuler ou fixer les prix ou influencer défavorablement leurs concurrents.

**Collecter des informations sur la concurrence :** Obtenir et utiliser des informations sur la concurrence peut faire légitimement partie du processus concurrentiel, à condition que ces informations soient recueillies de manière appropriée. Toutefois, ces informations ne peuvent être collectées qu'auprès de sources accessibles au public, d'agences de référence ou de clients (à condition que ces derniers ne soient pas

sollicités). Si vous pensez qu'une personne vous transmet des informations confidentielles de manière inappropriée, refusez poliment de poursuivre la conversation et signalez immédiatement l'incident à un membre du Département juridique.

**Lois contre le blanchiment d'argent :** Vous devez respecter toutes les lois et tous les règlements contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en vigueur. Nous ne devons en aucun cas tenter de dissimuler ou de blanchir illégalement des fonds reçus ou de donner une apparence légitime à l'origine de ces fonds. Pour éviter tout acte de blanchiment d'argent, les collaborateurs doivent suivre les procédures de paiement de l'entreprise. En outre, les collaborateurs doivent rester attentifs à toute éventuelle méthode de paiement irrégulière ou inhabituelle, demande de remboursement ou autre transaction suspecte, et la signaler immédiatement à un membre du Département juridique.

## Nous évitons les conflits d'intérêts

Nouryon respecte le droit de ses collaborateurs à gérer leurs affaires personnelles. Néanmoins, nos intérêts personnels ne doivent jamais interférer (ou sembler interférer) avec les intérêts de Nouryon. Un conflit d'intérêts peut survenir lorsqu'une personne prend des mesures ou possède des intérêts qui peuvent l'empêcher de s'acquitter efficacement et objectivement de ses fonctions professionnelles. Tous les collaborateurs Nouryon doivent éviter les conflits d'intérêts réels ou apparents et doivent signaler tout conflit d'intérêts potentiel. Les collaborateurs doivent signaler les conflits d'intérêts réels ou apparents à leur supérieur, leur agent de conformité local ou régional ou à un membre du Département juridique. Les membres de l'équipe de direction de Nouryon doivent informer le Vice-président exécutif et Chef des affaires juridiques de tout conflit d'intérêt réel ou apparent.

**Relations personnelles :** Les collaborateurs ne doivent prendre part à aucune décision commerciale qui bénéficierait un individu avec lequel ils entretiennent une relation personnelle étroite, aux dépens ou au détriment de Nouryon et ce, sous quelque forme que ce soit. Par exemple, les collaborateurs ne sont pas autorisés à influencer des décisions liées à l'emploi qui concernent l'un de leurs proches. Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsqu'un collaborateur ou un membre de sa famille reçoit des avantages personnels indus du fait de sa position chez Nouryon. Les prêts ou garanties accordés à ces personnes font l'objet d'une attention particulière.

**Cadeaux et invitations :** Offrir ou recevoir des cadeaux ou des invitations modestes peut s'avérer bénéfique pour une collaboration commerciale à long terme, à condition que ceux-ci soient raisonnables et appropriés à la situation, ne soient pas offerts en vue d'influencer abusivement une décision commerciale et soient autorisés par les lois et politiques applicables au bénéficiaire. Les cadeaux et invitations doivent toujours être de bon goût, ne pas être extravagants et être considérés comme une marque de politesse et non comme une pratique régulière. Les cadeaux en espèces, ou équivalents, tels que les cartes cadeaux, sont interdits. Les cadeaux et invitations proposés ou offerts aux représentants du gouvernement sont couverts par des lois et des règlements indépendants. Contactez un membre du Département juridique avant de proposer ou d'offrir tout cadeau ou toute invitation à un représentant du gouvernement afin de vous assurer que celui-ci ou celle-ci respecte les politiques de Nouryon et la législation en vigueur. Conformément aux politiques de Nouryon, la définition de « cadeau » exclut les objets estampillés de la marque Nouryon et tout objet ou support promotionnel d'une valeur de moins de 100 EUR (p. ex., tasses, polos de golf, chapeaux, blocs-notes). Pour

de plus amples informations sur les cadeaux et les invitations, veuillez consulter la [Politique sur les cadeaux et les invitations](#) et la [Politique anticorruption](#) de Nouryon.

**Emploi externe à l'entreprise :** Les collaborateurs occupant un poste à temps plein doivent obtenir l'approbation écrite préalable de leur responsable avant de fournir des services (rémunérés ou non) à une autre entreprise à but lucratif, sauf si cela est autorisé par les termes de leur contrat ou par la législation locale. Vous ne devez en aucun cas fournir vos services à un concurrent si vous êtes employé(e) par Nouryon.

**Activités politiques :** Vos activités politiques doivent être clairement séparées de vos activités professionnelles exercées pour Nouryon. Il est jugé inapproprié d'utiliser les ressources (y compris le temps, les biens ou les équipements) de l'entreprise au profit de ces activités politiques. Avant d'accepter toute fonction publique, vous devez en avertir votre responsable. Toute activité politique menée au nom de Nouryon doit être approuvée conformément aux politiques et procédures de Nouryon.

**Fraude et détournement des ressources de l'entreprise :** Vous devez suivre tous les processus internes d'approbation et les principes des procédures comptables et d'information financière afin d'enregistrer correctement les transactions et vous assurer qu'elles fassent l'objet d'un examen le cas échéant. Ne créez, n'utilisez ou n'acceptez pas sciemment tout document falsifié en lien avec les activités commerciales de Nouryon et ne demandez ou n'acceptez pas le versement de bénéfices destinés à Nouryon sur votre compte bancaire personnel. Vous ne devez en aucun cas faciliter ou aider un tiers à frauder Nouryon et avez l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger l'entreprise contre toute utilisation abusive de ses ressources. Il est de votre devoir de signaler tout soupçon de tentative de fraude externe à votre contrôleur de gestion régional ou votre Département juridique.

## Nous incarnons des citoyens modèles dans nos communautés

Il incombe à chacun de nos collaborateurs, quel que soit son niveau, de garantir la santé et la sécurité au sein de notre entreprise. Nouryon s'engage à fournir un environnement de travail sûr et à protéger l'environnement, la santé et la sécurité de ses collaborateurs, de ses clients et des communautés dans lesquelles l'entreprise opère.

**Gestion environnementale :** Nous nous engageons à gérer et préserver les ressources environnementales pour les générations futures. À cette fin, vous devez respecter l'ensemble des lois, règles et règlements environnementaux adoptés par les autorités locales, régionales et nationales, y compris celles et ceux gouvernant l'utilisation, le stockage et l'élimination des matières dangereuses. Vous devez signaler au Département juridique tout cas de figure où des matières ou déchets dangereux seraient manipulés, transportés ou éliminés de manière inadéquate.

**Santé et sécurité sur le lieu de travail :** Nos collaborateurs ont droit à un environnement de travail sûr, propre et sain qui respecte l'ensemble des lois, réglementations et politiques en la matière, ainsi que les Règles de sécurité pour sauver des vies (Life-Saving Rules) de Nouryon. Tous les collaborateurs Nouryon doivent accomplir leur travail en respectant les normes et pratiques en matière de sécurité. Toutes les activités commerciales doivent être menées en s'assurant que les permis, les approbations et les contrôles nécessaires ont été obtenus. Vous devez cesser immédiatement votre travail et informer votre supérieur en cas de conditions ou de comportements dangereux.

**Sécurité des produits :** Vous devez étiqueter correctement les produits et informer des exigences relatives à la manipulation de ces produits, conformément à la législation en vigueur et aux politiques de l'entreprise.

**Droits de l'homme et conditions de travail :** Nouryon, et toute tierce partie travaillant avec Nouryon, doit se conformer à toutes les lois du travail en vigueur dans les juridictions dans lesquelles il opère. Nous refusons de recourir au travail forcé ou obligatoire, au trafic d'êtres humains ou au travail des enfants, ou de collaborer avec toute tierce partie qui aurait recours à ces pratiques. Nous reconnaissons les droits humains de tous, tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

## **Nous gérons les actifs de l'entreprise et les informations faisant l'objet d'un droit de propriété de manière responsable**

**Utilisation de la technologie autorisée :** Vous devez protéger les ressources technologiques de Nouryon et faire preuve de discernement lors de leur utilisation. Vous n'êtes pas autorisé(e) à utiliser votre adresse e-mail Nouryon ou l'intranet de l'entreprise pour envoyer ou consulter du contenu offensant ou inapproprié. Les collaborateurs doivent protéger la propriété intellectuelle de Nouryon et toute autre information confidentielle de l'entreprise contre une divulgation abusive à un tiers, ou contre leur utilisation par un tiers.

**Informations confidentielles :** Nous devons garantir la confidentialité de nos propres informations et des informations qui nous sont confiées par des tiers. Nous entendons par informations confidentielles, toutes les informations non publiques susceptibles d'être utilisées par la concurrence ou pouvant nuire à l'entreprise ou à ses clients si dévoilées, telles que : des plans de commercialisation, des données de vente, des données sur les performances financières, des données personnelles sur les collaborateurs ou les clients, des stratégies, des données couvertes par la propriété intellectuelle et des données couvertes par un privilège juridique. Afin de protéger ces informations confidentielles, vous devez respecter la législation applicable en la matière et les politiques de l'entreprise lors de la collecte, du stockage et du transfert de ces informations. Il vous est interdit d'utiliser des informations confidentielles de Nouryon pour en tirer des gains personnels ou pour concurrencer Nouryon.

**Protéger la propriété intellectuelle :** La propriété intellectuelle est l'un des biens les plus précieux de Nouryon et il incombe à chaque collaborateur de la protéger. Chacun d'entre nous est responsable de la protection de nos marques déposées, nos brevets, nos droits d'auteur, nos secrets industriels, et de notre savoir-faire, nos méthodes et nos processus brevetés. Il est primordial que vous ne divulguiez pas à des individus non autorisés, internes ou externes à Nouryon, des informations qui pourraient compromettre la technologie brevetée ou les brevets de Nouryon. Il est tout aussi important que nous respections les droits de propriété intellectuelle valables des tiers. L'utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle d'un tiers peut exposer Nouryon et ses collaborateurs à verser des dommages et intérêts et à recevoir des sanctions pénales.

**Données personnelles :** Dans le cadre de votre travail chez Nouryon, vous serez peut-être amené(e) à créer, découvrir, utiliser, consulter, recevoir ou traiter, de quelle qu'autre manière que ce soit, des données personnelles. Vous devez respecter les lois en vigueur et les règles de Nouryon relatives à la protection de la vie privée lors de la collecte, de l'utilisation ou du partage de données personnelles.

**Sécurité des données :** Garantir la sécurité des données de Nouryon permet de renforcer notre entreprise en instaurant un climat de confiance entre les collaborateurs, les clients et les partenaires commerciaux. Vous devez respecter les politiques de Nouryon relatives à la sécurité des données. Plus précisément, vous devez protéger tous les mots de passe, identifiants utilisateur, badges d'accès et clés de cryptage ou d'authentification. Vous devez protéger toutes les informations confidentielles et non publiques, y compris, sans toutefois s'y limiter, les données relatives aux secrets industriels, aux contrats, à la production, aux clients, aux collaborateurs et à la tarification.

**Conservation des documents :** Vous devez respecter les politiques de gestion des documents de Nouryon et les durées légales de conservation des documents. Ces politiques concernent la conservation et la destruction de tous les documents et supports créés par Nouryon, y compris les documents papier, les fichiers électroniques, les e-mails, les messages instantanés, les vidéos et les bandes de sauvegarde.

**Bonne tenue des registres :** Vous avez le devoir de vous assurer que les registres que vous conservez sont exacts, complets et à jour. Les registres et livres de compte de l'entreprise doivent refléter fidèlement la véritable nature des transactions qui y sont consignées. Il est interdit de créer des registres falsifiés ou trompeurs de toute sorte.

**S'exprimer au nom de Nouryon et communiquer avec précaution :** À moins que vous y soyez spécifiquement autorisé(e), vous devez vous abstenir de vous exprimer publiquement au nom de Nouryon ou de divulguer publiquement des informations brevetées ou confidentielles à propos de Nouryon. Seuls les collaborateurs y ayant été autorisés peuvent s'exprimer publiquement au nom de Nouryon. Ces derniers doivent toujours s'exprimer de manière véridique, précise et respectueuse.

Par ailleurs, vous devez accorder une grande attention à vos communications professionnelles, quelle que soit la méthode choisie, et vous assurer qu'elles répondent à des normes élevées. Ne présentez pas vos opinions personnelles comme étant celles de l'entreprise. Faites preuve de retenue et de bon sens lorsque vous utilisez les réseaux sociaux et respectez à tout moment les lignes directrices de l'entreprise.

## Nous respectons nos collègues

**Prévenir la discrimination et le harcèlement :** La diversité de notre force de travail est un formidable atout. Nous nous engageons à garantir l'égalité des chances dans tous les aspects de l'emploi et ne tolérons aucune discrimination fondée sur l'âge, la race, la couleur de peau, la nationalité, la religion, le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou tout autre statut protégé. Nous ne tolérons aucune discrimination et aucun harcèlement, y compris les commentaires désobligeants fondés sur la race ou l'origine ethnique, et les avances sexuelles importunes.



**Respect mutuel :** Nous établissons des normes professionnelles élevées et un code éthique strict qui régissent, à tout moment, notre manière d'interagir avec nos clients, nos fournisseurs, nos collègues et le public. Nous traitons les individus avec dignité et respect. Par cela, nous entendons faire preuve de courtoisie et de respect envers les individus, respecter la propriété de Nouryon et des tiers, agir de manière honnête et équitable à tout moment, travailler ensemble pour atteindre de meilleurs résultats et prendre des mesures pour comprendre les lois et coutumes des différents pays dans lesquels nous opérons. Nous appliquons une tolérance zéro concernant les actes d'intimidation, d'hostilité ou de menace.

**Mesures disciplinaires et service de conseil :** Nouryon maintient un certain niveau de performance et de bons comportements sur le lieu de travail en ayant recours de manière appropriée aux services de conseil informels, à la formation des collaborateurs, aux services de conseil formels et aux mesures disciplinaires, qui peuvent déboucher sur des sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement.

## Rapports, enquêtes et manquements possibles

**La violation du Code et ses conséquences :** La violation de la législation ou du Code est prise très au sérieux. Tout collaborateur ou entrepreneur Nouryon qui compromet ou viole une loi en vigueur ou le Code de Nouryon s'expose à des mesures disciplinaires comprenant et pouvant aller jusqu'au licenciement, à la perte d'avantages liés à l'emploi et, le cas échéant, à des poursuites civiles ou pénales.

**Coopérer à l'enquête :** Il peut vous être demandé de coopérer ou de fournir des informations dans le cadre d'une enquête. Votre entière coopération et assistance est exigée et tout manquement à ces obligations sera considéré comme une violation du Code et de la politique de Nouryon.

**Non-représailles et confidentialité :** Nous ne tolérons aucune forme de représailles à l'encontre d'un collaborateur qui aurait établi en toute bonne foi un rapport sur une violation potentielle ou avérée d'une loi en vigueur ou du Code, ou qui aurait participé à une enquête menée en interne ou par un organisme gouvernemental d'application de la loi. Tout collaborateur pensant faire l'objet de représailles doit le signaler immédiatement par l'un des moyens ci-dessous. La soumission d'un rapport SpeakUp! entachée par la mauvaise foi (p. ex., par extorsion, par chantage ou sans fondement légitime) constitue une violation du Code et entraîne la mise en place de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

**Dérogations :** Les dérogations ou exceptions au Code seront accordées à un collaborateur uniquement de manière préalable et dans des circonstances exceptionnelles par le Chef des affaires juridiques. Seul le Comité de conformité d'entreprise peut accorder une dérogation au présent Code à un membre de l'équipe de direction de Nouryon.

**Poser une question, soulever un problème ou signaler une violation :** À moins que cela ne soit interdit par la loi, un collaborateur qui souhaite obtenir des conseils sur la manière dont appliquer le Code ou la législation en vigueur ou signaler une violation du

Code ou de cette législation doit contacter l'un des interlocuteurs ou utiliser l'un des moyens suivants :

- Son responsable
- L'agent de conformité local ou régional responsable de son activité/sa région
- Un membre du Département juridique de Nouryon
- L'agent principal chargé de la conformité, joignable à l'adresse suivante :

*Nouryon  
Attn: Chief Compliance Officer  
P.O. Box 75730  
1070 AS Amsterdam  
The Netherlands*

- SpeakUp! de Nouryon Site Internet ou assistance téléphone de signalement

#### **Numéros de téléphone gratuits :**

Les numéros de téléphone gratuits de 40 pays sont disponibles sur le site Internet SpeakUp! de Nouryon. Une assistance est proposée dans la langue locale. L'assistance téléphonique SpeakUp! est disponible 24h/24, 7j/7.

Des traducteurs sont disponibles pour consigner votre déclaration dans votre langue locale.

#### **Site Internet :**

<http://www.nouryon.ethicspoint.com>

#### **E-mail :**

[nouryoncompliance@nouryon.com](mailto:nouryoncompliance@nouryon.com)

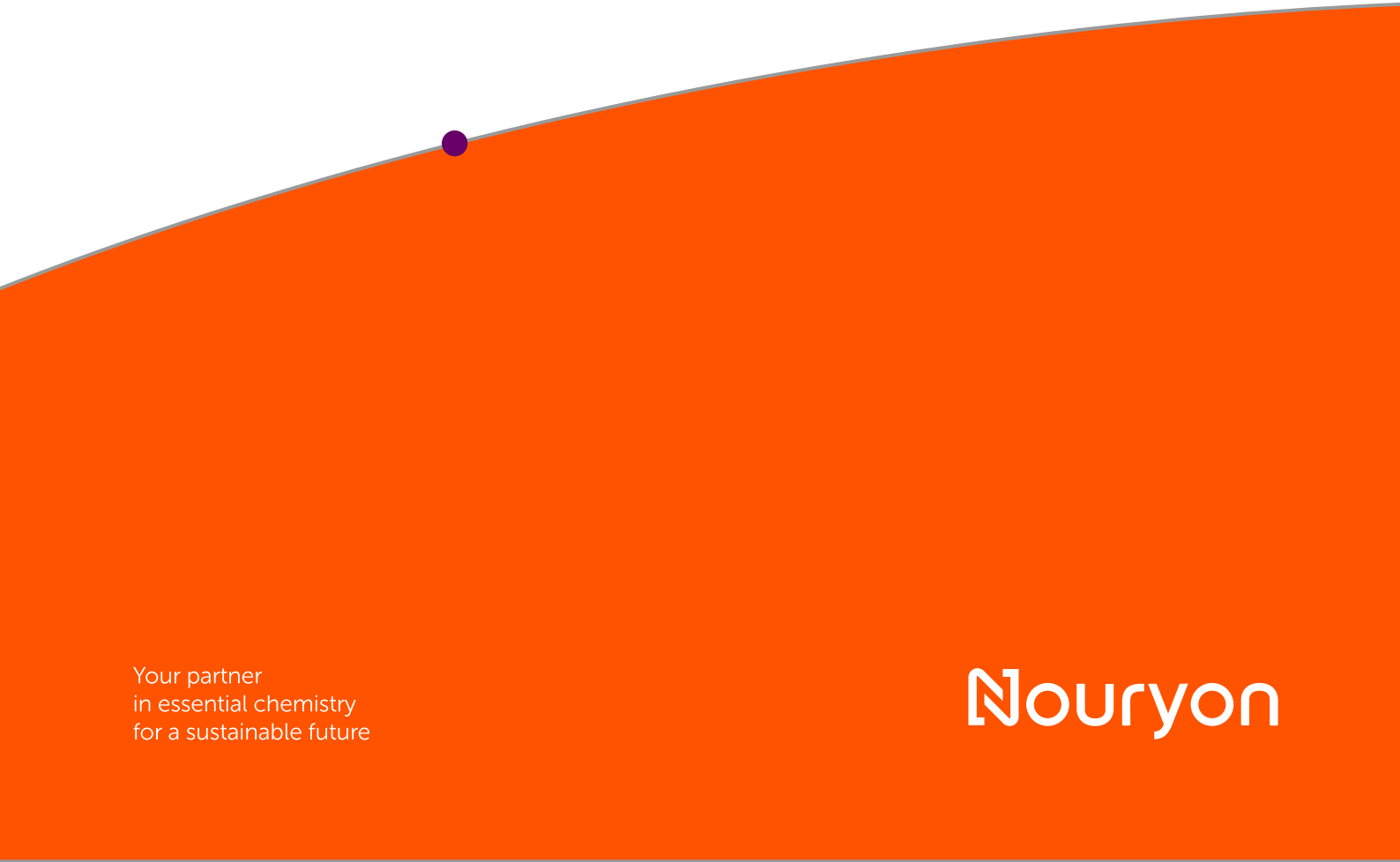
À moins que cela ne soit interdit par la loi :

- les collaborateurs peuvent effectuer leur signalement de manière anonyme et Nouryon prendra les mesures nécessaires pour préserver leur confidentialité ; et
- les tierces parties peuvent signaler d'éventuels comportements professionnels problématiques en contactant le collaborateur Nouryon avec lequel elles sont en contact ou en effectuant un signalement à l'agent principal chargé de la conformité.

Lorsque la législation locale le permet, les tierces parties peuvent aussi signaler tout comportement professionnel problématique par le biais de l'assistance téléphonique SpeakUp!, le site Internet, l'adresse e-mail ou l'adresse postale mentionnés ci-dessus.

**Enquête sur les violations signalées et résolution des problèmes :** Le Comité de conformité d'entreprise de Nouryon a défini des procédures relatives à l'enregistrement des signalements sur SpeakUp!, à l'enquête menée et à la résolution du problème. Tout signalement d'une violation potentielle du Code ou de la législation en vigueur sera

examiné immédiatement et donnera lieu, le cas échéant, à une enquête. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet SpeakUp! de Nouryon et sa [politique de non-représailles](#).



Your partner  
in essential chemistry  
for a sustainable future

Nouryon